

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

**Objet de délibération :**

**Contribution des 4 Communautés de communes  
en 2025**

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS*

du conseil syndical

**Séance du 14 avril 2025 à 18h00**

Sous la Présidence de M. Alexandre NANCHI, Président, sont présents 55 délégués sur 82, convoqués le 08 avril 2025.

Etaients présents :

*CC Plaine de l'Ain* : Mesdames Estelle BARBARIN, Danielle BERRODIER, Béatrice DALMAZ, Valérie PERRACHON, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Rita ERIGONI, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Marie-Françoise VIGNOLLET, Messieurs Julien BELLAND, Gilbert BOUCHON, Joël BRUNET, Guy CAGNIN, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Morgan CORNEFERT, Christian de BOISSIEU, Philippe DEYGOUT, Patrice FREY, Emmanuel GINET, Christian LIMOUSIN, Vincent MANCUSO, Lionel MANOS, Daniel MARTIN, Alexandre NANCHI, Pascal VETTARD, Jean-Luc VIBERT, Alain TÊTU, Pierre BOILEAU, Gabriel FOURNIER, Gilberto GRECO, Jean-Michel MASSON, Denis SOUCHON, Laurent REYMOND-BABOLAT et Laurent ROBERT.

*CC de la Côtère à Montluel* : Mesdames Catherine FRANGIONE, Sylvie OBADIA, Andrée RACCURT, Messieurs Philippe BELAIR, Clément BOYER, Philippe FERRAND, Philippe POIRSON et Pierre-Yves GERARD

*CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon* : Mesdames Anne BOLLACHE, Myriam FANGET, Joëlle MARION, Jacqueline PIPERINI, Messieurs Vincent BOURDEAUDUCQ, Eric CASAMASSA, Jean-Michel BOULMÉ, Jean-Noël POUPLIER et Eric TEYSSIER.

*CC Miribel et Plateau* : Mesdames Christine FRANCOIS, Valérie POMMAZ, Messieurs Joël AUBERNON, Jean-Pierre GAITET et Pierre GOUBET.

Ont donné pouvoir :

M. BAUDOT Jérôme (CCPA) à REYMOND-BABOLAT Laurent (CCPA)

Mme DE VECCHI Béatrice (CCRAPC) à BOLLACHE Anne (CCRAPC)

M. MARTIN Patrice (CCPA) à PERRACHON Valérie (CCPA)

Sont excusés :

*CC Plaine de l'Ain* : Mesdames Françoise GARIBIAN, Céline AGUERSIF, Eliane NAMBOTIN, Josiane CANARD, Messieurs Jean-François BONIN, Thierry LADREYT, Jean-Alex PELLETTIER, Joël MATHY et Pascal PAIN

*CC de la Côtère à Montluel* : Messieurs Franck GENILLON, Nicolas BERTHET et Jérôme TAILLANDIER.

*CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon* : Madame Béatrice de VECCHI, Monsieur Cyrille DUMOULIN.

*CC Miribel et Plateau* : Monsieur Xavier DELOCHE

Est élue secrétaire de séance : M. Joël BRUNET (C.C. Plaine de l'Ain)

Le président rappelle que conformément à l'article 7 des statuts, « la contribution financière des communautés de communes :

- **communauté de communes de la Plaine de l'Ain,**
- **communauté de communes de la Côtère à Montluel,**

- **communauté de communes de Miribel et du Plateau,**
- **communauté de communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon.**

est fixée pour moitié en fonction du dernier chiffre de population légale connu et pour moitié en fonction du potentiel fiscal. »

Le montant global des contributions pour le budget primitif 2025 est de 193 371,10 euros.

La répartition est celle indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération (données transmises par la Préfecture de l'Ain : données DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et recensement rénové de la population légale millésimée 2021 (entré en vigueur le 1er janvier 2024).

Cette répartition sera modifiée par les données transmises par la préfecture, courant septembre 2025 (comme cela est précisé à l'annexe jointe).

**Le Conseil syndical,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

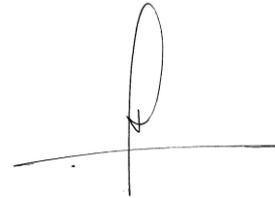
**APPROUVE** le montant global des contributions arrêté à la somme de 193 371,10 €,

**APPROUVE** la répartition indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération,

**DIT** que les communautés de communes doivent inscrire leurs contributions à leur budget,

**AUTORISE** le président à procéder au recouvrement

Le Président,



Alexandre NANCHI

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme*

*Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le*

*Affichée le*